

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 7 FÉVRIER 2019 À 15 H, À LA SALLE 108, SITUÉE AU 144 BOUL. GASPÉ À GASPÉ.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux, par visioconférence
Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- MM. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie, par visioconférence
Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant – expertise en santé mentale
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG), par visioconférence
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

INVITÉS :

- M^{mes} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes
Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe
- MM. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels
Alain Vézina, directeur des services techniques, par intérim

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-11-18/19-84

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation et suivi du compte rendu de la séance régulière du 5 décembre 2018;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
 - 4.1 Demande de congé sans solde de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
 - 4.2 Retraite;
 - 4.3 Ouverture du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et directeur(trice) des soins infirmiers;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1 Comité des usagers;
 - 5.2 Comité de vérification;
 - 5.3 Comité de vigilance et de la qualité;
 - 5.4 Comité de gouvernance et d'éthique – Nomination d'un membre sur le comité de gouvernance et d'éthique;
 - 5.5 Comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;
 - 5.6 Comité des ressources humaines;
 - 5.7 Comité stratégique de gestion de la présence au travail;
- 6. Information**
 - 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
 - 6.2 Information du président;
 - 6.3 Plan de débordement des urgences; (PDGA et DGA)
- 7. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**
 - 7.1 Addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 entre le ministre de la MSSS et le (CISSS) de la Gaspésie;
 - 7.2 Politique pour contrer la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- 8. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**
 - 8.1 Demande d'autorisation d'emprunt court terme 2019-2020;
- 9. Direction des ressources informationnelles**
 - 9.1 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018-2019 et planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2019-2022;
- 10. Direction des services techniques**
 - 10.1 Comité de développement durable;
- 11. DRHCAJ**
 - 11.1. Recommandation pour la nomination du directeur des services techniques;
 - 11.2 Recommandation pour l'ouverture du poste de directrice aux programmes en déficience et en réadaptation physique;
- 12. Direction du programme jeunesse**
 - 12.1 Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif – Période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018;
- 13. Direction des services professionnels**
 - 13.1 Gouvernance médicale;
 - 13.2 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges et démissions des médecins;
 - 13.3 Renouvellement de nominations médicales représentant les membres associés;

13.4 Prévision de ruptures en services médicaux;

14. Autres sujets :

15. Date de la prochaine séance;

16. Évaluation de la rencontre;

17. Levée de la réunion.

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2018

CA-CISSSG-11-18/19-85

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2018 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2018

Page 13, point *Autres sujets, 9.2 Offre de service en DI-DP-TSA*, une réunion est planifiée le 13 février 2019 afin de discuter de l'offre de service offerte aux personnes ayant des troubles de déficience intellectuelle, des troubles de déficience physique et des troubles du spectre de l'autisme.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE LA COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

M. Richard Loiselle, président du C. A., présente ce point.

Le 18 janvier 2019, M. Loiselle, a reçu une demande de congé sans solde, pour une période de 12 mois, de M^{me} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, au CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-11-18/19-86

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de 12 mois reçue de M^{me} Caroline Plourde;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la demande de congé sans solde de M^{me} Caroline Plourde pour une période de 12 mois, débutant le 17 février 2019 et se terminant le 15 février 2020.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier M^{me} Plourde pour la qualité de son travail et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions. M. Magella Émond, au nom des membres du comité de révision, remercie M^{me} Plourde pour son excellente collaboration.

4.2 RETRAITE

M. Richard Loiselle, président du C. A., présente ce point.

M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe des programmes de santé physique générale et spécialisée et Directrice des soins infirmiers, adressait à M^{me} Chantal Duguay, le 31 janvier dernier, une lettre signifiant sa décision de devancer sa prise de retraite au 5 avril 2019.

M^{me} Méthot était au service du réseau de la santé et des services sociaux depuis 1982. Elle a été d'un support incroyable et sa grande expertise sera une perte pour le CISSS de la Gaspésie. M^{me} Méthot était reconnue pour ses compétences comme haute dirigeante du CISSS de la Gaspésie. Elle a aussi assumé les fonctions de directrice générale à l'Hôpital de Gaspé ou, malgré le court mandat, elle avait réussi à mettre en place la transformation clinique selon les orientations ministérielles et également amorcé le virage de la transformation financière avec des résultats tangibles.

En Gaspésie, elle avait débuté sa carrière au CSSS du Rocher-Percé et elle a contribué de façon significative au succès de l'équipe de direction tant sur le plan clinique que financier.

Les membres du conseil d'administration tiennent à adresser une motion de félicitations, à M^{me} Méthot pour sa belle carrière et son implication au sein du CISSS et lui souhaite une bonne retraite.

4.3 OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E) ET DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

M. Richard Loiselle, président du C. A., invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers a annoncé sa retraite pour le 5 avril 2019.

Considérant les enjeux majeurs sur le plan clinique dans l'ensemble des programmes et services en santé physique généraux et spécialisés, il est opportun de réafficher le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) (DGA) et directeur(trice) des soins infirmiers (DSI) dans sa forme actuelle.

Dans le contexte actuel de grande transformation non consolidée, la stabilité de la gouverne stratégique de ces programmes services est un incontournable dans la continuité des actions mises en œuvre depuis avril 2015. D'ailleurs, la fragilité du contexte clinique nécessite une fluidité et une simplicité des processus décisionnels particulièrement entre les fonctions DGA et DSI considérant que cette dernière direction gère la très grande majorité des opérations en santé physique. Ainsi, la combinaison de ces deux fonctions est essentielle dans le contexte actuel.

CONSIDÉRANT la prise de retraite de M^{me} Johanne Méthot dans ses fonctions de directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers au 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT le plan organisationnel du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs sur le plan clinique notamment sur le plan physique;

CONSIDÉRANT que la très grande majorité des programmes services en santé physique sont sous la gouverne de la DSI;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la stabilité dans les processus décisionnels;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'affichage du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) (DGA) et directeur(trice) des soins infirmiers (DSI) dans sa forme actuelle.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du CUCI à présenter l'information pour ce comité.

M^{me} Jacqueline Babin à titre de représentante de la clientèle DI-TSA et DP souligne qu'il y a eu l'inauguration des nouveaux locaux dédiés à la clientèle DI-TSA-DP au RLS du Rocher-Percé.

Elle profite de la tribune qui lui est offerte pour mentionner que le revenu de base de la solidarité sociale a été majoré en 2018 et en 2019, mais l'hébergement en RI-RTF, déterminé par la santé et les services sociaux et la RAMQ, a aussi été augmenté ce qui fait en sorte qu'il reste un surplus de 245 \$ par mois qui est insuffisant pour couvrir les dépenses si on tient compte du coût de la vie qui augmente continuellement. Cette question a été adressée aux plus hautes instances provinciales.

5.2 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 6 février 2019.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M^{me} Yolaine Arseneau

M^{me} Nicole Johnson

M. Jean-Marc Landry, président

M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M. Richard Loiselle, président du C. A.

M. Jean-Marc Landry indique que la situation financière présentée à la période 10, qui s'est terminée le 15 janvier 2019, démontre que le CISSS est près de l'équilibre financier. Les rapports suivants leur ont été déposés :

- Rapports liés à la Politique d'approvisionnement;

- Les frais de déplacement des hors-cadres et des membres du C. A.;
- Le Plan d'audit par les auditeurs externes;
- Le suivi des recommandations de l'auditeur pour l'exercice 2017-2018;
- Le suivi de l'analyse financière du MSSS pour l'exercice 2017-2018;
- Le portrait de la situation financière du réseau.

5.3 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Ann Béland, présidente de ce comité à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 17 janvier 2019.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M^{me} Ann Béland, présidente

M^{me} Jacqueline Babin

M. Médor Doiron

M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M^{me} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes

M^{me} Béland indique les principaux sujets qui ont fait l'objet de discussion :

- La présentation des résultats de l'étude clientèle des centres d'hébergement de Maria, de Matapédia et de New Carlisle, du RLS de la Baie-des-Chaleurs.
- Le dépôt du tableau sur le taux des incidents et des accidents 2018-2019 à la période 6;
- Le rapport 2017-2018 sur les incidents et les accidents survenus lors de la prestation des soins de santé et de services sociaux au Québec;
- La visite d'agrément qui se tiendra ce printemps, soit du 26 au 31 mai 2019;
- L'état de situation des plaintes ainsi que le tableau de suivi des recommandations.

M^{me} Béland invite M^{me} Caroline Plourde à présenter le rapport couvrant la période du 22 septembre au 31 décembre 2018.

M^{me} Plourde profite de l'occasion pour remercier les membres du C. A. d'avoir accepté sa demande de congé sans solde. Elle les remercie du support apporté au cours des dernières années. Les membres du comité de vigilance ont une préoccupation constante de la qualité des services et droits des usagers. Elle considère que c'est un lien privilégié de pouvoir travailler avec les usagers et que c'est un travail qui est très gratifiant.

5.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Nomination d'un membre sur le comité de gouvernance et d'éthique

Le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de gouvernance et d'éthique. Ce comité est composé d'un minimum de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant (art. 181, LSSSS). La présidente-directrice générale est membre d'office de ce comité.

CA-CISSSG-11-18/19-88

CONSIDÉRANT la démission de M. Kévin Lavoie adoptée par le C. A. le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant sur le comité de gouvernance et d'éthique par la démission M. Lavoie;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'un minimum de cinq membres dont une majorité de membres indépendants;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M. Stéphan Boucher, membre indépendant, expertise dans les organismes communautaires, sur le comité de gouvernance et d'éthique.

M. Gilles Cormier est invité à venir présenter le rapport de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue le 17 janvier dernier.

Les membres qui ont participé à la rencontre sont :

M^{me} Ann Béland

M^{me} Chantal Duguay

D^{re} Martine Larocque

Les principaux points traités sont :

- Les questions d'évaluation du sondage de la salle de pilotage du C. A.;
- Le dépôt de la Politique pour contrer la maltraitance envers les aînés;
- Le suivi sur l'agrément – Plan d'action de la gouvernance et l'éthique.

5.6 RAPPORT DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Philippe Berger informe que les quatre fondations sont en préparation de leurs prochaines activités, entre autres, chacune d'elle aura son tournoi de golf. M. Berger a été rencontré pour le transfert d'immobilisation de la Fondation du centre de réadaptation vers la Fondation du Rocher-Percé. M^{me} Duguay précise qu'un nouveau fonctionnement a été mis en place avec les fondations afin de diminuer les délais lors des demandes adressées au ministère pour l'achat d'équipements spécialisés.

5.7 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Loïselle fait part que deux rencontres ont eu lieu depuis le dernier C. A. soit le 20 décembre 2018 et le 5 février dernier. Les principaux points traités sont :

- Présence au travail;
- L'assurance salaire;
- Le recrutement du personnel;

La problématique de l'assurance salaire est à la hauteur d'environ 350 M\$ pour l'ensemble du Québec. Il a été regardé comment intervenir pour améliorer la situation du CISSS de la Gaspésie.

5.8 COMITÉ STRATÉGIQUE DE GESTION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

M. Loïselle et M^{me} Duguay livrent de l'information sur la réunion qui s'est tenue le 25 janvier dernier.

Lors de ce comité, l'état d'avancement des plans d'action des sous-comités soit le Climat de travail et l'Harmonisation des pratiques a été fait. Il est mentionné les formations offertes aux gestionnaires et médecins concernant la gestion des dossiers en assurance-salaire. M. Loïselle rappelle que le CISSS de la Gaspésie est le seul CISSS à avoir mis en place ce comité et que les résultats obtenus jusqu'à maintenant démontrent que nous sommes sur la bonne voie.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Duguay indique que le message de M^{me} Babin sur la situation financière des personnes vulnérables a été bien reçu. Elle s'engage à enclencher des démarches pour supporter ce dossier. Un suivi sera fait ultérieurement.

Services spécialisés

M^{me} Duguay confirme que les travaux sont amorcés afin de mettre en place un service occasionnel d'orthopédie à l'Hôpital de Ste-Anne-des-Monts. Elle fait part que les services de consultation seront offerts en dermatologie et ORL. Les démarches se poursuivent pour les services de gynécologie.

Il a été regardé la possibilité d'offrir les services en ophtalmologie et pour le moment, le service peut être offert à Gaspé et Maria. Du transport collectif sera organisé pour le déplacement des gens, ce qui permettra de recevoir le service et de diminuer le temps d'attente. Un plan de communication sur l'offre de service sera préparé pour informer la population.

Pour ce qui est des services en dentisterie, le dossier est toujours actif et une demande budgétaire a été déposée au ministère.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Loïselle rappelle que la formation pour les membres du C. A. sera possiblement offerte le 2 avril 2019.

Les présidents des conseils d'administration des CISSS sont toujours en attente de la date pour la rencontre avec M^{me} McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Loïselle fait la lecture d'un message reçu d'une personne ayant reçu des services à l'urgence de l'Hôpital de Gaspé et au CLSC de Rivière-au-Renard qui tient à témoigner de la qualité des soins et son appréciation pour la prise en charge, la rencontre avec les médecins, avec les infirmières et autres professionnels de la santé ainsi qu'à l'accueil.

6.3 PLAN DE DÉBORDEMENT DES URGENCES

M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe et M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe, sont invités à venir présenter le portrait de la situation.

Le plan de débordement des urgences est une mesure qui s'appuie sur les orientations ministérielles notamment le guide de gestion des urgences. Depuis de nombreuses années, chaque établissement au Québec assumant la responsabilité de gestion d'une urgence avait à déposer son plan de débordement. Dès 2015, le CISSS de la Gaspésie a travaillé à préparer un plan harmonisé pour l'ensemble de son territoire. En mai 2018, la première version a fait l'objet d'une adoption auprès des instances concernées. Essentiellement, très peu de modifications ont été apportées aux étapes d'exécution et le niveau d'alerte; celles-ci étaient plus dans la forme que le contenu.

Le jeudi 31 janvier 2019, le plan de débordement a été mis en place à l'urgence du CH de Maria dès 8 h. La situation était la suivante à 8 h et 16 h les 29, 30 et 31 janvier.

Situation de l'occupation de l'urgence

Date	Heure	Nombre de patients sur civière	Nombre d'admissions
29 janvier 2019	16 h	15	7
30 janvier 2019	8 h	17	10
	16 h	15	7
31 janvier 2019	8 h	14 + 2 (transferts de Paspébiac)	10
	16 h	16	12

La durée moyenne de séjour sur civière se situait le 31 janvier entre 10 h et 69 h.

Ce tableau est une photo à un moment de la journée. Il ne reflète pas la réalité dans le quotidien, par exemple, dans la journée du 31 janvier, il y a eu jusqu'à 19 patients sur civière, dont 11 demandes d'admission et le 30 janvier, 23 patients sur civière avec 11 demandes d'admission.

En courte durée, 5 niveaux de soins alternatifs (NSA) et aucune possibilité de congé identifiée à la rencontre tenue à 9 h 30 le 31 janvier par la mise en place du comité de gestion de crise tel que prévu dans le plan de débordement des urgences. Des lits de débordement ont été ouverts dans les trois CHSLD de la Baie-des-Chaleurs. Des rencontres de suivis ont été faites à 13 h 30 le même jour, et à 9 h 45, 14 h et 16 h 30 le 1^{er} février. Le 31 janvier des douze personnes admises à l'état de situation de 16 h, trois étaient en attente d'une chirurgie. Il nous importe d'ajouter que l'Hôpital de Maria était en garde régionale d'orthopédie.

Le 1^{er} février, il reste que deux NSA et le 2 février, bien qu'il y avait une place identifiée en CHSLD, une personne déclarée NSA demeurerait à l'hôpital.

Au chapitre des ressources humaines, la situation était très fragile. Plusieurs personnes étaient en temps supplémentaire.

Les membres du C. A. tiennent à féliciter tous les gens qui ont contribué au succès des démarches qui ont été mises en place pour rétablir la situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. 1 : Est-ce qu'il y aura une augmentation des frais de transport?

R. : La politique de déplacement des usagers est révisée au niveau national, donc les changements ne sont pas décidés au niveau régional.

Q. 2 : Avec l'annonce du départ de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, comment se fera la transition?

R. : Il est possible que le poste ne soit pas pourvu avant le départ de la commissaire, mais le CISSS va s'assurer que la transition va se dérouler de façon exemplaire.

7. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

7.1 ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2018-2019

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique.

Le 13 décembre 2018, le CISSS de la Gaspésie a reçu une lettre sous la signature du sous-ministre adjoint à la Direction générale de la coordination réseau ministérielle nous informant d'un addenda à notre entente de gestion.

Les engagements convenus dans cet addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus entre le MSSS et le CISSS de la Gaspésie.

VOICI LES AJOUTS ET MODIFICATIONS :

Services de soutien à domicile

Notre établissement ayant réalisé toutes les heures antérieures (2016-2018), l'engagement inscrit à l'addenda est le nombre d'heures réalisées au 31 mars 2018 (370 716 heures) + 8/13 des heures additionnelles à produire en lien avec l'investissement de 2018-2019 (8 871 heures) à un taux de 76,40\$/heure. En conséquence, l'engagement pour l'indicateur suivant est modifié :

INDICATEURS	ENGAGEMENTS POUR 2018-2019
Soutien à domicile de longue durée	
1.03.05.01 - Nombre total d'heures de service de soutien à domicile de longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)	379 587

Retrait de deux indicateurs

Les indicateurs suivants sont retirés de l'EGI 2018-2019 en suivi de programme dans le cadre de l'objet prioritaire SAD :

1.03.14 Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

1.03.15 Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

CA-CISSSG-11-18/19-89

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2018, le CISSS de la Gaspésie a reçu une lettre, sous la signature du sous-ministre adjoint à la Direction générale de la coordination réseau ministérielle, nous informant d'un addenda à notre entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie s'engage à donner suite aux priorités du Ministre;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie s'engage à respecter le nouvel engagement 2018-2019 de l'addenda pour les services de soutien à domicile.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, ledit addenda.

7.2 POLITIQUE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique à présenter ce sujet qui est déposé pour consultation.

En mai 2018, une politique-cadre, élaborée en collaboration avec le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a été transmise aux établissements par le MSSS pour se conformer à la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. Parmi les éléments couverts par la politique figurent tous les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans le dossier de maltraitance.

À l'automne 2018, les établissements ont reçu le Guide de mise en œuvre complémentaire à la politique-cadre, afin d'appuyer les établissements dans la lutte contre la maltraitance.

La politique déposée aujourd'hui remplacera la Politique pour contrer la maltraitance envers les résidents en CHLSD, élaborée par la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), adoptée par le comité de coordination clinique, le 5 décembre 2017 ainsi que par le conseil d'administration de l'établissement, le 17 avril 2018. Elle englobe l'ensemble des usagers qui pourraient être visés, soit :

Les personnes aînées et les personnes majeures en situation de vulnérabilité qui reçoivent des services de santé ou sociaux dispensés par le CISSS de la Gaspésie ou en son nom. C'est le cas notamment, de certaines personnes parmi les groupes suivants : les personnes aînées, celles présentant une grande perte d'autonomie, les personnes inaptes, celles présentant des problèmes de santé mentale, les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, celles ayant un handicap physique, ainsi que les personnes présentant une déficience intellectuelle. Cette politique inclut aussi les personnes ne recevant pas de service de l'établissement, qui

sont en situation de vulnérabilité et qui pourraient bénéficier d'un soutien pour résoudre la situation de maltraitance dont ils sont victimes.

Aussi, toute ressource intermédiaire (RI) ou ressource de type familial (RTF) qui accueille des usagers majeurs doit appliquer la politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement qui recourt aux services de cette ressource. Il en est de même de tout autre organisme, société ou personne auquel l'établissement recourt pour la prestation de services. Ces ressources, organismes, sociétés et personnes sont tenus de faire connaître cette politique aux usagers visés par la politique, aux membres significatifs de la famille de ces usagers et aux personnes qui œuvrent pour eux.

De même, tout exploitant d'une résidence privée pour aînés (RPA) doit également appliquer la politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement. Il est tenu de faire connaître cette politique aux résidents, aux membres significatifs de la famille de ces résidents et aux personnes œuvrant pour la résidence.

La politique sera en consultation auprès des différents comités et instances de la région jusqu'au 26 mars. Par la suite, elle sera déposée pour adoption à la séance du C. A. prévue le 11 avril.

8. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

8.1 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 11 500 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Un budget de caisse prévoit un besoin de 3 500 000 \$ additionnels pour le premier trimestre 2019-2020. Afin de nous assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir nos opérations, les membres du C. A. sont sollicités pour renouveler les demandes d'autorisation d'emprunt à partir du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 ainsi que pour l'utilisation de ces autorisations d'emprunt octroyées pour la même période.

CA-CISSSG-11-18/19-90

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que notre déficit cumulé au 31 mars 2018 est de 15 423 447 \$;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 sont en équilibre;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2019-2020 dépendra de l'atteinte des objectifs du plan de redressement actuellement en vigueur ainsi que de potentiels efforts à venir;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 20 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2020 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 20 000 000 \$ entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le Ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

9. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

9.1 PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PARI) 2018-2019 ET DE LA PLANIFICATION TRIENNALE DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PTPARI) 2019-2022

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des ressources informationnelles, par intérim, à présenter ce point.

Depuis 2017-2018, l'information relative au plan de gestion des ressources informationnelles du CISSS de la Gaspésie a été regroupée à l'intérieur d'un même processus pour l'ensemble de l'établissement.

La planification annuelle (PARI) et la planification triennale (PTPARI) présentent l'ensemble des dépenses et des investissements en ressources informationnelles. L'information se divise en deux (2) grandes catégories : les projets ainsi que les activités d'encadrement et de continuité, et les projets.

Les PARI 2018-2019 et les PTPARI 2019-2022 ont été approuvés et déposés dans Actif+ Réseau à l'intérieur de l'échéancier prescrit par le Ministère.

Le 15 janvier 2019, M. Yvan Gendron, sous-ministre, informait le CISSS de la Gaspésie de l'acceptation de sa planification annuelle (PARI) pour 2018-2019 et de sa planification triennale (PTPARI) pour 2019-2022.

10. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10.1 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des services techniques – Volets hôtellerie, SCMU et gestion des espaces, à présenter ce point.

À l'intérieur de la fiche 50-00-10 du cahier de charge de la PDG, le MSSS demande aux établissements du réseau de constituer un comité de développement d'ici le 31 mars 2019.

Les livrables sont :

1. Identification des collaborateurs clés, création du comité de développement durable et définition des rôles et responsabilités;
2. Approbation du comité de développement durable par le conseil d'administration;
3. Transmission au MSSS, par la PDG, d'une lettre ainsi que la résolution du conseil d'administration confirmant la création du comité de développement durable

Après consultation, il a été convenu qu'il serait constitué des représentants suivants :

Nom	Rôle au sein du comité	Titre
Alain Vézina	Responsable du développement durable	Directeur des ressources informationnelles et des services techniques-Volets hôtellerie, SCMU et gestion des espaces
Harris Cloutier	Opération du bâtiment	Directeur adjoint des services techniques
Natacha Langlois	Approvisionnement et logistique	Chef de l'approvisionnement logistique - volet matériel
Bona Réhel	Opération du bâtiment	Chef de service du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments et GBM
Joël Ste-Croix	Hygiène, salubrité et service alimentaires	Chef de service de l'hygiène, salubrité, buanderie et service alimentaire
Louis-Charles Rainville	Santé publique	Agent de planification, programmation et recherche en santé environnementale

En plus des personnes identifiées précédemment, le comité pourra s'associer à d'autres personnes en fonction des sujets abordés.

Les objectifs, rôles et responsabilités ainsi que le fonctionnement du comité qui sont présentés dans le document ci-joint, sont inspirés des recommandations du Ministère. Le comité verra à bonifier ces éléments. Comme premier mandat, il aura également à élaborer une politique et un plan d'action en développement durable pour l'établissement.

CA-CISSG-11-18/19-91

CONSIDÉRANT la fiche 50-00-10 du cahier de charge de la PDG, dans laquelle le MSSS demande aux établissements du réseau de constituer un comité de développement d'ici le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit créer un comité de développement durable et définir les rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la PDG doit transmettre au MSSS, une lettre ainsi que la résolution du conseil d'administration confirmant la création du comité de développement durable;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la composition du comité de développement durable tel qu'il a été présenté.

11. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES

11.1 RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communication et affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Bond trace l'historique de la démarche.

- 8 octobre 2017 : Début du congé sans solde du directeur des services techniques.
- 18 octobre 2018 : Le poste de directeur des services techniques est devenu vacant.
- 14 novembre au 28 novembre 2018 : Diffusion de l'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice) des services techniques. Cet appel de candidatures a été diffusé sur le site Internet du CISSS de la Gaspésie, Facebook, LinkedIn, Emploi Québec et Santé Montréal. Il a également été diffusé à l'interne via le site intranet et un courriel a été transmis à tous les employés ayant une adresse courriel de l'organisation. Au total, sept (7) candidatures ont été reçues.
- 14 janvier 2019 : Trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue. Le comité de sélection était composé de :
 - M. Richard Loiselle, président du conseil d'administration
 - M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale
 - M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- 7 février 2019 : Présentation de la candidature retenue au conseil d'administration pour recommandation.

CA-CISSSG-11-18/19-92

CONSIDÉRANT le processus d'affichage qui a été effectué;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que la Direction a retenu trois candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT le processus d'entrevue tenue le 14 janvier 2019.

CONSIDÉRANT l'entrevue, la qualité de la candidature, l'expérience et les documents déposés au comité de sélection.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT recommandé à l'unanimité, par les membres du comité de sélection, de procéder à la nomination de M. Alain Vézina à titre de directeur des services techniques et d'en informer le MSSS.

L'entrée en fonction de M. Vézina prendra effet dès la confirmation du MSSS.

À la suite de cette nomination, la direction du CISSS de la Gaspésie procédera à l'affichage du poste de coordonnateur de la sécurité, des mesures d'urgence et des locaux puisque ce dernier deviendra vacant.

Les membres du conseil d'administration souhaitent bon succès à M. Vézina dans ses nouvelles fonctions.

11.2 RECOMMANDATION DE L'OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTRICE AUX PROGRAMMES EN DÉFICIENCE ET EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communication et affaires juridiques, à présenter ce point.

En 2015, lors de la mise en place de la Loi 10, modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, les hors cadres dans la plupart des établissements du Québec avaient l'obligation d'être aussi responsables d'une direction. Comme PDGA, M^{me} Connie Jacques avait la responsabilité de la Direction SAPA et, suite au départ d'un directeur, elle a pris aussi en charge la Direction DI-DP-TSA (présentement programmes en déficience et en réadaptation physique). Cette obligation n'est plus requise auprès du ministère. La plupart des PDGA du Québec n'ont plus de directions cliniques directement sous leur responsabilité.

La PDGA continuera d'assumer les responsabilités de hors cadre à l'égard de cette direction, tout comme les directions de la protection de la jeunesse, programmes jeunesse, de la santé publique, soutien à l'autonomie des personnes âgées ainsi que celle des services généraux, santé mentale, dépendances et itinérance.

Conformément à sa structure organisationnelle, le CISSS de la Gaspésie procédera à l'affichage du poste de directeur(trice) aux programmes en déficience et en réadaptation physique.

CA-CISSSG-11-18/19-93

CONSIDÉRANT que les PDGA n'ont plus l'obligation d'être responsables d'une direction;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une réorganisation interne afin de dégager la PDGA.

CONSIDÉRANT QUE la PDGA continuera d'assumer les responsabilités de hors cadre à l'égard de cette direction.

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(trice) aux programmes en déficience et en réadaptation physique fait partie de la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie.

Il est recommandé de procéder à la diffusion de l'appel de candidatures du poste de directeur(trice) aux programmes en déficience et en réadaptation physique, et ce, pour une période de deux semaines.

12. DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE

12.1 RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF – PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 99 en date du 28 janvier 2019, l'article 6 du *Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement en encadrement intensif* a été modifié et se lit comme suit :

« 6. Le directeur général de l'établissement ou la personne qu'il autorise par écrit doit rendre compte au conseil d'administration, à tous les 3 mois ou sur demande de ce dernier, des situations où il a eu recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif. ... Ce compte rendu doit notamment contenir les informations suivantes pour la période concernée :

- 1° : Le nombre d'hébergements en unité d'encadrement intensif;
- 2° : Le nombre d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure selon l'âge et le sexe;
- 3° : Le pourcentage d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure parmi l'ensemble des enfants hébergés dans les installations de l'établissement;
- 4° : Le nombre moyen d'hébergements dans ce type d'unité par enfant ayant fait l'objet de cette mesure;
- 5° : La durée moyenne de l'hébergement dans ce type d'unité ».

La modification apportée à la Loi sur la protection de la jeunesse reconnaît la possibilité de recourir à l'hébergement en unité d'encadrement intensif. L'article 11.1.1 stipule que :

« L'hébergement dans une telle unité doit viser à assurer la sécurité de l'enfant, à mettre fin à la situation de danger pour l'enfant ou pour autrui et à éviter qu'une telle situation ne se reproduise à court terme.

Le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une décision du directeur général de l'établissement ou de la personne qu'il autorise par écrit et doit être conforme aux conditions prévues par règlement. Il doit faire l'objet d'une mention détaillée au dossier de l'enfant qui précise les motifs le justifiant ainsi que la période de son application. Les informations contenues dans ce règlement doivent être remises à l'enfant, s'il est en mesure de les comprendre, de même qu'aux parents de l'enfant et leur être expliquées. L'enfant ou ses parents peuvent saisir le tribunal d'une telle décision du directeur général. Cette demande est instruite et jugée d'urgence.

Dans le cadre de la réévaluation de la situation de l'enfant, le directeur général ou la personne qu'il autorise par écrit peut, durant une période de transition, permettre à l'enfant dont la situation le requiert de réaliser des activités en dehors de l'unité d'encadrement intensif, en conformité avec les conditions prévues par règlement, en vue de permettre son retour dans une unité de réadaptation ouverte.

L'hébergement en unité d'encadrement intensif doit prendre fin dès que le risque sérieux de danger n'est plus présent et que la situation ayant justifié le recours à cette mesure n'est pas susceptible de se reproduire à court terme. Dans le cas d'une mesure de

protection immédiate, la durée de cet hébergement ne peut dépasser le délai prévu à l'article 46. »

Annexe 1 – Tableau sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif

13. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

13.1 GOUVERNANCE MÉDICALE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, il importe que le corps médical s'implique activement et en collaboration avec les directeurs et les gestionnaires à l'organisation du centre et des services; ceci tant au niveau régional que local. De plus, les modes de communications entre les médecins eux-mêmes, ainsi qu'avec les autorités administratives doivent être pleinement fonctionnels. De même, les rôles et fonctions de chacun, ainsi que les processus de nominations associés aux divers postes doivent être clairs. Le document déposé répond à ces questions et introduira officiellement la cogestion clinico-administrative au CISSS de la Gaspésie.

Le document est déposé à titre informatif. Il fera l'objet d'une présentation plus élaborée le 14 mars lors d'une rencontre de travail. Par la suite, le document sera déposé pour adoption au C. A. prévu le 11 avril 2019.

13.2 NOMINATIONS MÉDICALES, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES ET DÉMISSIONS DES MÉDECINS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En lien avec le tableau N° 20190207-1, le comité d'examen des titres central du CMDP s'est réuni le 16 janvier 2019 et le comité exécutif du CMDP le 30 janvier 2019 afin d'analyser les demandes reçues.

CA-CISSSG-11-18/19-94

CONSIDÉRANT la demande de nomination, les modifications de privilèges et la démission présentée au tableau 20190207-1 annexé;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif lors des rencontres du 30 janvier 2019 et du comité d'examen des titres du 16 janvier 2019 en lien avec le point précédent;

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20190207-1, la nomination et les modifications de privilèges des médecins du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) et de prendre acte de la démission d'un médecin;
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

13.3 RENOUELEMENT DE NOMINATIONS MÉDICALES REPRÉSENTANT LES MEMBRES ASSOCIÉS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

À ce jour, certains renouvellements de nomination pour des médecins spécialistes membres associés sont à régulariser pour le maintien en vigueur de leur nomination dans notre établissement à compter du 1^{er} janvier 2019, date prévue pour le renouvellement de ces nominations qui sont venues à échéance le 31 décembre 2018.

Il s'agit de médecins qui ont signifié vouloir reconduire leur nomination après la dernière séance du conseil d'administration du 6 décembre 2018.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

CA-CISSSG-11-18/19-95

CONSIDÉRANT QUE :

- ✓ le tableau n° **20190207-2** annexé présente des nominations (statuts, privilèges et obligations) qui étaient en vigueur au CISSS de la Gaspésie de médecins spécialistes membres associés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement jusqu'au 31 décembre 2018 inclusivement;
- ✓ ces nominations sont venues à échéance le 31 décembre 2018 et qu'une décision doit être prise pour le renouvellement de celles-ci à compter du 1^{er} janvier 2019;
- ✓ les médecins et dentistes reliés à ces nominations ont déposé une demande pour qu'elles soient reconduites à compter de cette date, et ce, à la suite de la dernière séance du conseil d'administration du 6 décembre 2018;
- ✓ le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable au renouvellement de ces nominations par son exécutif lors des rencontres du 23 novembre 2018 et du 30 janvier 2019 et le comité d'examen des titres lors des rencontres du 21 novembre 2018 et 16 janvier 2019;

- ✓ la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « Loi 21 ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;
- ✓ la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);
- ✓ le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;
- ✓ l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;
- ✓ le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges;
- ✓ la présidente-directrice générale de l'établissement a invité chacun de ces professionnels à faire valoir ses observations sur ces obligations;
- ✓ la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations qui ont été reçues;
- ✓ le modèle de résolution utilisé pour chaque médecin est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution est conservé au dossier du professionnel;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que les nominations (statuts, privilèges et obligations) qui étaient en vigueur au CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 décembre 2018 pour les médecins spécialistes membres associés citées dans le tableau **20190207-2** annexé à la présente résolution et qui sont venues à échéance à cette date, soient reconduites telles que présentées, et ce, pour la période du **1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2020**.

13.4 PRÉVISION DE RUPTURES EN SERVICES MÉDICAUX

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à tracer un état de situation sur la prévision des ruptures en services médicaux.

CLSC de Paspébiac : il n'y a pas eu de rupture depuis plus d'un an.

Hôpital de Ste-Anne-des-Monts : demeure à risque au niveau de la chirurgie, mais il y a un nouveau système pour la recherche de dépanneurs qui permet d'en trouver sur une base

régulière. Le service en obstétrique est plus inquiétant. Pour régler la situation, il faudrait combler les postes. Les nouvelles sont encourageantes, deux candidatures officielles pour le poste de chirurgien à Ste-Anne-des-Monts. Étape de formation, stage à ce moment-ci, le 2^e poste pourrait être comblé dans les prochains mois.

CLSC de Matapédia : il y a découverte en service de 1^{re} ligne. Des discussions sont en cours pour trouver les solutions et il est possible qu'il y ait un médecin cet été. Une clinique de dépannage sera mise en place pour les patients qui seront orphelins pour quelques mois.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été ajouté.

15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 11 avril 2019 à Ste-Anne-des-Monts.


16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien pour compléter le sondage d'évaluation de la rencontre sera transmis aux membres.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-11-18/19-96

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 05.


Richard Loiselle, président


Chantal Duguay, secrétaire

ANNEXE 1

**RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF
DU 1^{er} OCTOBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Filles									Total
Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	
Nombre d'hébergements					4	1			5
Nombre d'enfants différents hébergés					4	1			5
Durée moyenne (nombre de jours / nombre d'hébergements)					58.3 jours	1 jour			46.8 jours

Garçons									Total
Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	
Nombre d'hébergements					1	2	2		5
Nombre d'enfants différents hébergés					1	2	1		4
Durée moyenne (nombre de jours / nombre d'hébergements)					79 jours	35.5 jours	2.5 jours		31 jours

Garçons et filles									Total
Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	
Nombre d'hébergements					5	3	2		10
Nombre d'enfants différents hébergés					5	3	1		9
Durée moyenne (nombre de jours / nombre d'hébergements)					62.4 jours	24 jours	2.5 jours		38.9 jours
Pourcentage d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure parmi l'ensemble des enfants hébergés dans les installations de l'établissement (Rade, Vigie, Rivage, Balise, Gignu)*									15.6%
Nombre moyen d'hébergements dans ce type d'unité par enfant ayant fait l'objet de cette mesure									1.1

*Exclut les jeunes issus d'une unité de réadaptation relevant d'un autre CISSS ou détenus dans le cadre de la LSJPA